

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 103 (1967)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

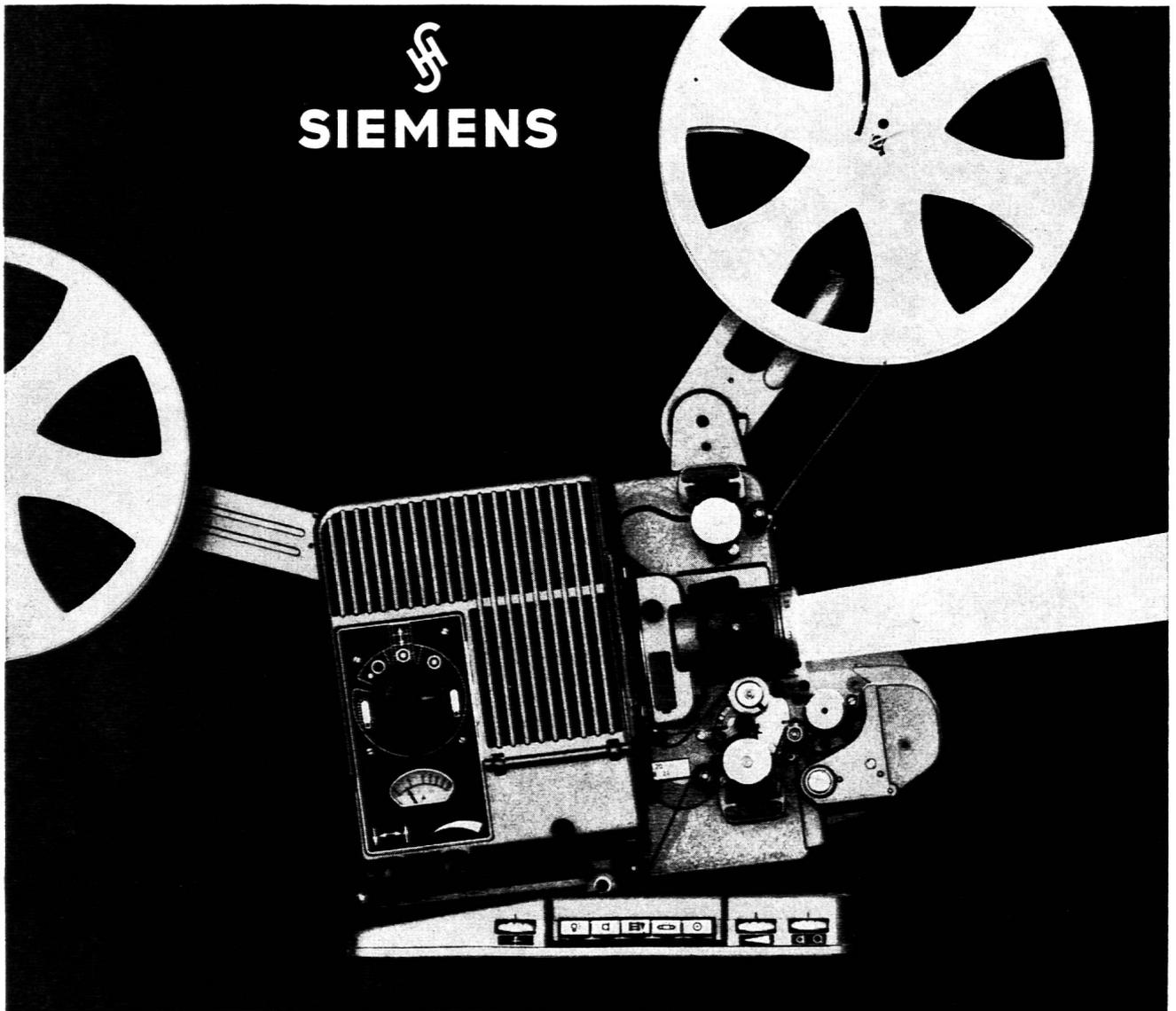
éducateur

et bulletin corporatif

Sur
ces hauteurs
tranquilles...

A l'heure où dans le seul canton de Vaud 250 postes sont mis au concours, puisse la joie rayonnante de ces petits montagnards rappeler à nos jeunes collègues l'inappréciable bénéfice qu'ils retireraient d'un début de carrière loin du tourbillon citadin.





Nouveau projecteur scolaire

à grande puissance!

Pour les écoles, la facilité de transport des projecteurs est un facteur essentiel. Au cours des dernières années, le poids des projecteurs sonores SIEMENS «2000» a déjà été notablement réduit. Le projecteur ci-dessus, doté d'un amplificateur de 7,5 watts à transistors qui trouve place dans le socle quelque peu agrandi, marque un nouveau progrès. En effet, le poids du projecteur sonore complet est surprenant: **13,5 kg seulement!**

Comme la mallette de transport du projecteur, avec haut-parleur spécial de 10 watts incorporé, pèse 4,5 kg, le poids total de l'équipement transportable est de **18 kg seulement**. La puissance de l'amplificateur est suffisante pour une salle de 400 spectateurs.

Prix:

Projecteur sonore complètement équipé, mais sans haut-parleur:

pour la présentation de films avec **piste sonore optique** fr. 3115.*

pour la présentation de films avec **piste sonore optique ou magnétique** fr. 3445.*

Mallette avec haut-parleur spécial 10 watts fr. 280.*

* Ces prix ne comprennent ni les droits de douane, ni l'Icha. Ils ne sont applicables qu'avec l'autorisation des Douanes suisses.

Demandez notre prospectus spécial concernant les projecteurs dotés d'amplificateurs à transistors. Nous vous ferons volontiers une démonstration à l'école même — sans aucun engagement.

**S.A. des Produits Electrotechniques
Siemens**

Löwenstrasse 35 Tél. 051/25 36 00 8021 Zurich

Aux lecteurs, aux correspondants...

Les plus anciens parmi nos collègues se souviendront peut-être d'une époque où l'« Educateur » contenait alternativement, chaque quinzaine, les informations pédagogiques ou corporatives. Après plusieurs lustres pendant lesquels les deux rédacteurs se sont partagés chaque semaine, aussi équitablement que possible, la place disponible, nous revenons aujourd'hui à l'alternance qui permettra à la partie pédagogique et pratique de gagner en unité.

La partie corporative, tributaire à la fois de l'actualité et des correspondants de chaque section, subira moins de modifications. Le souhait du rédacteur est cependant que les nombreux collègues, dont nous connaissons la plume alerte et souvent spirituelle, viennent éclairer, par les remarques que leur suggèrent les problèmes quotidiens, les communiqués administratifs parfois rébarbatifs. Nous essayerons également d'augmenter la part réservée aux éléments d'information générale et aux renseignements bibliographiques. A cet effet, nous comptons sur vous tous, amis lecteurs, pour que vous nous teniez au courant des nombreux événements liés de près ou de loin à la pédagogie et à la vie de nos associations.

Cette nouvelle formule implique cependant quelques modifications dans les délais d'envoi des communiqués. Nous prions donc les correspondants des sections et tous les correspondants occasionnels de respecter les délais ci-dessous, qui nous sont imposés par les prestations de l'administration postale :

Toute la correspondance doit parvenir au rédacteur le vendredi soir (huit jours avant la parution du numéro contenant la partie corporative).

Chaque semaine, une place est réservée aux communiqués urgents aux convocations de dernière heure (10 lignes au maximum). Le délai limite de réception de ces communiqués est fixé au dimanche à 18 heures.

Merci de votre compréhension.

R. H.

P.-S. Le prochain bulletin corporatif paraîtra le 24 février. Réception des communiqués le vendredi 17 février au plus tard.

**LA MAISON SPÉCIALISÉE
TOUTE L'ANNÉE AU SERVICE DU SPORT**



Cinéma

Occasions uniques: SIEMENS, KODAK, MICRON XXV ou BELL & HOWELL, projecteurs 16 mm sonores de démonstrations, cédés avantageusement avec garantie. Téléphone (032) 2 84 67 ou écrire au Bureau du Journal.

Nouvelle édition 1966

de l'excellent recueil
66 chœurs d'hommes a cappella
groupés par Carlo Boller
l'ex. : Fr. 6.60

ÉDITIONS FÖTISCH FRÈRES S.A.
Grand-Pont 2 bis Lausanne

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur ren-
dez-vous.

comité central

Comité central SPR

Les membres des deux comités centraux, l'ancien et le nouveau, étaient réunis le samedi 4 février à Montreux pour la séance de transmission des pouvoirs.

Sous la présidence d'Armand Veillon, le comité étudie les comptes 1966 de la SPR, de la Guilde de documentation et de l'« Educateur ». Ces comptes seront publiés in extenso dans l'« Educateur » du 25 février prochain ; on peut cependant signaler déjà que les comptes SPR boucleront avec un bénéfice de 2000 francs environ et que ceux de l'« Educateur » laissent apparaître un déficit de 1700 francs.

Le président sortant et les membres de l'ancien bureau font ensuite un tour d'horizon sur les travaux en cours : commission pour un centre d'étude en matière de constructions scolaires, aide au Congo et au Cameroun, coordination des systèmes scolaires suisses, télévision scolaire, et bien d'autres.

Après les paroles traditionnelles de remerciements et de vœux, c'est au tour de Jean John, nouveau président, de diriger les débats.

La Fédération internationale des syndicats de l'enseignement (FISE), association groupant surtout des fédérations d'enseignants des pays de l'est, prévoit, en décembre 1967 à Paris, une rencontre consacrée aux problèmes généraux des structures scolaires.

Du 3 au 8 avril prochain, la CMOPE organise un congrès régional dont le thème porte sur les réformes scolaires. L'étude portera en particulier sur les nouveaux systèmes scolaires introduits en Suède et au Danemark. La SPR suivra de près ces travaux.

La **Semaine pédagogique de la SPR** aura lieu à Villars-les-Moines **du 16 au 22 juillet 1967**. A la demande du nouveau comité, Fernand Barbay et Armand Veillon acceptent de participer activement à l'organisation de cette manifestation.

Mme Lassueur représentera la SPR aux journées d'étude de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes qui auront lieu les 25 et 26 février à Jongny.

L'**assemblée des délégués SPR** est fixée au **samedi 11 mars 1967**. Les délégués des sections cantonales sont donc invités à réserver cette date. Les convocations et l'ordre du jour de la séance leur parviendront prochainement.

Après la séance, les deux comités étaient conviés à une charmante réception organisée conjointement par le président sortant Armand Veillon et les membres démissionnaires André Pulfer et Gustave Willemin avant de se rendre à la Taverne de Chillon sur l'invitation de la maison Corbaz, éditrice de notre journal, que nous remercions de ce geste si sympathique. Après le repas, au cours duquel le comité put faire plus ample connaissance avec les responsables, à tous les échelons, de l'édition de l'« Educateur », et où Pulfer et Willemin, plus jeunes et alertes que jamais nous firent une fois de plus profiter, l'un de sa mine inépuisable de citations tirées aux meilleures sources et l'autre de sa verve caustique, d'aimables paroles furent échangées. Tour à tour, M. Corbaz, directeur de l'imprimerie, souligna que, après 23 ans de collaboration, l'« Educateur » ne pouvait plus être une affaire purement commerciale mais qu'il était devenu une affaire de famille à laquelle l'entreprise vouait tous ses soins. MM. Veillon et John remercièrent, au nom de la SPR, la maison Corbaz pour

les prestations de qualité qu'elle fournit et les relations cordiales qu'elle entretient avec notre association. André Pulfer, enfin, fit part à M. Corbaz de sa gratitude pour tout le travail accompli durant les vingt années pendant lesquelles, en compagnie de Gustave Willemin, il participa activement à la vie du journal.

La SPR est partie pour un nouveau voyage, plein de promesses, mais aussi plein d'embûches, souhaitons-lui bonne route !

Greti

Le Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction a tenu, le samedi 4 février à Neuchâtel, sa première assemblée administrative annuelle. Sous la présidence de M. Samuel Roller, cette nouvelle association, fondée en janvier 1966, a fait preuve d'une belle vitalité. Elle compte actuellement 109 membres individuels et 50 membres collectifs (écoles, instituts divers, entreprises, organismes officiels, correspondants étrangers).

Dans son rapport, le président signale les réalisations des différentes commissions de travail :

La *commission d'information* publie un bulletin qui paraîtra désormais quatre fois par an. Un service d'information bibliographique ainsi qu'un service d'enquêtes relatives aux recherches et aux essais pédagogiques effectués en Suisse ont été mis sur pied.

La *commission de formation* a organisé des cours de préparation pour programmeurs. Les participants aux cours de l'année précédente poursuivent leurs travaux et se rencontrent régulièrement. Un cours d'algèbre pour apprentis mécaniciens, subventionné par l'OFIA MT, est en voie d'achèvement.

La *commission industrie et commerce* a créé un fichier d'adresses des entreprises qui s'intéressent aux problèmes pédagogiques. Une enquête destinée à faire l'inventaire des besoins dans ce domaine a été lancée. Des cours d'enseignement programmé réservés aux problèmes propres aux entreprises sont organisés. La commission a établi des relations fructueuses entre l'école et le monde professionnel.

La *commission de contrôle* a à son actif un cours de formation statistique. Elle suivra prochainement de très près une expérience d'enseignement audio-visuel.

Parmi les autres activités de l'association, on signale une conférence de presse destinée à préciser les buts poursuivis et une journée d'information sur l'utilisation du cinéma dans l'enseignement primaire et secondaire.

Malgré quelques difficultés financières inhérentes à la période de démarrage, la cotisation des membres individuels est maintenue à 10 francs par an. L'effort de recrutement de nouveaux membres sera intensifié en 1967.

Cette assemblée fut suivie d'une série de démonstrations au laboratoire de langues de l'Université de Neuchâtel.

Rappelons à ce sujet que la SPR, qui fut à l'origine des cours de formation pour programmeurs, est membre du GRETI à titre collectif. Les collègues qui s'intéressent à l'activité de cette association peuvent s'adresser au rédacteur soussigné qui transmettra.

R. H.

Alliance culturelle romande

Pour ceux qui l'auraient oublié, l'Alliance culturelle romande a été fondée à Lausanne en 1962. Elle s'est fixé comme but d'établir une meilleure coordination des efforts dans le domaine de la culture, et une collaboration efficace entre les diverses personnalités, sociétés et institutions culturelles de la Suisse romande, tout en respectant l'autonomie des uns et des autres, l'indépendance des cantons et les principes du fédéralisme.

L'ACR groupe actuellement 101 sociétés ou associations (dont la SPR) et plus de 600 membres individuels. Elle est présidée par M. Weber-Perret (Genève).

L'assemblée générale s'est tenue le samedi 21 janvier 1967 à Fribourg. Nous avons été heureux d'entendre le président évoquer avec pertinence le problème très actuel de l'école romande, affirmant qu'il ne s'agit pas seulement d'une entente entre gouvernements cantonaux, mais d'une nouvelle conception de l'école, de sa place dans la cité, en quelque sorte d'une philosophie de l'enseignement.

En outre, le comité s'apprête à éditer un cahier sur la région lémanique, qui évoquera les multiples problèmes économiques et sociaux de cette contrée en plein essor. La question de l'école romande y sera esquisnée aussi.

En 1967, l'ACR s'attachera à marquer le 20^e anniversaire de la mort de Ramuz. On n'oubliera pas de faire revivre aussi la figure attachante de Benjamin Constant, né à Lausanne en 1767. Enfin notre éminent écrivain vaudois Gustave Roud fêtera cette année son 70^e anniversaire, et il conviendra d'appeler l'attention des membres sur une œuvre poétique fort attachante.

Au comité de l'ACR ont été appelés, comme nouveaux membres, MM. Eric Thilo, écrivain à Fribourg, Marcel Strub, conservateur du Musée à Fribourg, Jean-Marie Nussbaum à La Chaux-de-Fonds, et Robert Porret, à Neuchâtel.

Les comptes, établis par M. Dominique Magnenat, ont été vérifiés par M. Roger Hayoz (Moutier). Ils ont été reconnus exacts et adoptés.

Le professeur Roland Ruffieux évoqua dans un captivant exposé « La paix perpétuelle de Fribourg en 1516 », traité signé entre les treize cantons et les Etats voisins, au terme d'une période troublée au cours de laquelle la puissance militaire de la jeune Confédération était un élément non négligeable de la politique européenne. Au terme de cette conférence, un enregistrement de la cantate créée à cette occasion fut commenté par le professeur Zwick.

L'exposition « Tendances actuelles, jeunes peintres et sculpteurs romands » a déjà été présentée dans plusieurs villes : Sion, Lausanne, Neuchâtel. Et ce sera sous peu Genève qui accueillera ces œuvres hardies, dont plusieurs témoignent d'une sincère recherche. Admirablement mises en valeur dans les vastes locaux du Musée d'art, elles furent commentées par M. Albert de Wolff, au début de la cérémonie du vernissage. M. le conseiller d'Etat Pierre Dreyer salua en termes choisis l'effort désintéressé de l'Alliance culturelle, assurant ses promoteurs de la sympathie et de la sollicitude du gouvernement fribourgeois.

Les membres de l'ACR eurent encore l'occasion de visiter les salles du Musée d'art et d'histoire consacrées au XVI^e siècle, sous la conduite du conservateur, M. Marcel Strub. Collections admirables, évoquant la minutie, la conscience et la foi des artistes de jadis ; elles

occupent les trois étages d'une ancienne demeure seigneuriale.

Ainsi ces quelques heures passées à Fribourg, entre les vieilles pierres qui parlent d'un passé riche de souvenirs héroïques, et une exposition d'œuvres d'avant-garde, nous ont paru significatives de l'effort entrepris par l'Alliance culturelle romande ; par des contacts plus directs, par des confrontations, le rappel des leçons du passé, susciter une prise de conscience propre à animer la vie culturelle de nos cités romandes.

A. P.

Ecolier tessinois

Quelle famille d'instituteur avec enfants recevrait l'été prochain un jeune garçon de 14 ans ? Leçons désirées. Payerait une pension.

Offres à M. Pulfer, 1802 Corseaux.

Commission pour le Choix de Lectures

Exercice 1966 — Rapport

« La critique est aisée... » ? Voire ! Pour la troisième fois en 25 ans, une maison d'édition (plus l'auteur lui-même ce coup-ci !) nous a menacés de ses foudres parce que quelques réserves avaient été faites au sujet d'un bouquin et d'une certaine mentalité... Mais un échange de correspondance a mis fin à cette querelle.

Les 170 titres examinés en 1966 se répartissent ainsi : 34 destinés aux petits de moins de 10 ans, 108 aux enfants de 10 à 16 ans et 28 aux bibliothèques populaires.

Parmi les 108 réservés à l'âge moyen, 34 concernent l'aventure, 20 le genre policier, 13 la nature et la famille, 5 sont des contes, 14 de petits romans pour adolescents, 10 traitent d'histoire ou sont des biographies, 7 parlent de jeux et de bricolage, 5 de géographie, d'art ou de sport.

Des ouvrages pouvant intéresser les bibliothèques d'adultes, 12 sont des romans ou des nouvelles, 3 sont des livres d'histoire ou des portraits d'hommes illustres, 3 des livres d'art, 3 se rapportent à la poésie, 4 à la langue et aux études littéraires, 2 à la psychologie et à la mythologie. 1 est une encyclopédie.

Les 170 analyses citées ici portent le nombre total des ouvrages examinés à ce jour par notre commission à 6956.

Durant ce dernier exercice, 81 % des livres nous sont venus des éditeurs français (Hachette et la Nouvelle Société des Editions G.P. devançant les autres de plusieurs longueurs) et 19 % de la part d'éditeurs suisses. Nous avons repris contact avec les Editions des Deux Coqs d'Or et nous sommes entrés en correspondance avec la collection « Plein Vent » de la firme Robert Laffont.

La qualité des ouvrages reçus est bonne en général. Toutefois certains auteurs trop abondants paraissent plus soucieux de leur bourse que de bien servir l'enfance. Il nous plairait de pouvoir choisir les livres dont nous avons à parler. Financièrement, la chose est impossible et force nous est faite d'accepter ce qu'on veut bien nous envoyer. Mais il faut convenir que cela limite quelque peu notre liberté de jugement.

En 1966, nous avons pu faire paraître 4 pages supplémentaires, soit 12 au lieu de 8 à fin juin. Total : 44 pages.

Les comptes se présentent ainsi :

	aux recettes		aux dépenses
	Fr.		Fr.
Subvention du Département fédéral de l'intérieur	700.—	Séance annuelle du 23.1.66	179,30
Subvention de l'Etat de Vaud	300.—	Impression du Bulletin :	
Subvention de l'Etat de Genève	200.—	1 ^{re} feuille, 8 pages	240,35
Subvention de l'Etat de Berne	150.—	2 ^e feuille, 12 pages	462,45
Subvention de l'Etat de Neuchâtel	100.—	3 ^e feuille, 8 pages	248,25
Subvention de la Sté pédag. romande	250.—	4 ^e feuille, 16 pages	675,60
Subvention de la Sté pédag. vaudoise	200.—	Brochage des 4 feuilles 1966	96.—
Subvention de la Sté pédag. genevoise	150.—	Honoraires du secrétaire-caissier	250.—
Subvention de la Sté pédag. jurassienne	100.—	Frais et débours du secrétaire-caissier	36,50
Subvention de la Sté pédag. neuchâteloise	100.—	Impôt et frais sur c. courant BCV	2,19
Bonification s/facture Imprimerie Corbaz, Montreux	121.—	Total des dépenses	2190,64
Intérêts s/c. courant BCV	4,29	Bénéfice de l'exercice 1966	186,80
Solde en caisse exercice précédent	2,15	Ce solde actif étant réservé à la séance de ce jour (frais de déplacement et repas des participants).	
Total des recettes	2377,44	Lausanne, le 22 janvier 1967.	
		Le secrétaire-caissier :	A. Chevalley

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Après le Congrès

Il nous est particulièrement agréable de pouvoir reproduire ici le texte prononcé par M. le chef de notre département lors du Congrès 1967. Pour la première fois, M. Pradervand avait l'occasion d'assister à notre assemblée et nous tenons à lui adresser nos vifs remerciements pour le message qu'il a bien voulu nous transmettre.

Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Samedi 28 janvier 1967

Allocution de M. J.-P. Pradervand, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes

* * *

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le Conseil d'Etat m'a chargé de vous apporter un double message. Il désire tout d'abord vous exprimer, à l'ouverture de votre assemblée, son salut cordial et sa gratitude pour votre œuvre tant collective qu'individuelle, œuvre dont il mesure toute l'importance pour le canton. Il tient ensuite à vous dire sa confiance pour l'avenir, aussi bien parce qu'il est conscient que plus qu'aucune autre catégorie de ses collaborateurs vous contribuez, en formant notre jeunesse, à le façonner cet avenir, que parce qu'il sait pouvoir compter sur chacun de vous en face de sa tâche quotidienne. Ce message, je vous l'apporte avec joie... Je suis en effet, comme nouveau chef du Département IPC, très heureux de participer à votre assemblée, de vous rencontrer personnellement et de vous dire aussi simplement que les mots le permettent mes sentiments de fraternité, sentiments profonds qui trouvent leurs racines

jusque dans mon enfance — je suis fils d'instituteur — et dont une carrière entière consacrée à l'Ecole vaudoise a singulièrement facilité les ramifications.

En cela et pour cela, je suis et resterai un collègue, même lorsque des circonstances que je souhaite très rares — mais fatales ; ne suis-je pas le gardien d'autres intérêts que les vôtres ? — nous opposeront. Encore faut-il, pour que les sentiments exprimés ici prennent force de rayonnement et engendrent une démarche réciproque de votre part, qu'ils ne restent pas lettres mortes, qu'ils deviennent mobiles d'action... Je fais confiance à votre comité, aux membres de la Commission pédagogique de l'enseignement primaire, à ceux d'entre vous que la hiérarchie nécessaire à toute organisation mettent en contact régulier avec moi, à ceux parmi vous que j'ai le bonheur de compter au nombre de mes amis pour connaître vos soucis, vos préoccupations, vos vues à courte et longue échéance sur ce qui fait l'objet même de notre rencontre : l'Ecole vaudoise, la profession d'enseignant, le sort présent et futur de notre jeunesse. Il me semble plus utile aujourd'hui de saisir l'occasion de cette première rencontre pour broser devant vous, à grands traits, une esquisse des problèmes qui se posent au chef du département, incité que je suis à prendre cette voie par la sagesse de Montaigne qui a dit : « Je vois que chacun se mutine si on lui cache le fond des affaires auxquelles on l'emploie et si on lui en a dérobé quelque arrière-sens ». Je devrais donc, pour suivre Montaigne, inclure dans mon tableau, au moins d'un seul coup de brosse, les problèmes concernant l'Université et les projets de cité universitaire nouvelle à Dorigny, les problèmes que traite plus spécialement le Service de l'enseignement secondaire, ne serait-ce que ceux de la décentralisation — Ecole normale, gymnase, Ecole de commerce — ou celui de la réelle démocratisation des études. Si je ne le fais pas, n'y voyez pas l'intention de soustraire ces problèmes à vos investigations, mais la seule volonté de ne pas abuser de vos instants. Car en principe j'admets — comme pour les droits d'eau — que ceux qui captent

la source, la canalisent et en disciplinent les flots ont le droit et le devoir de se préoccuper de son écoulement. Je suis donc prêt et désireux d'engager avec vos représentants tous dialogues estimés utiles. On parle beaucoup de « public relations » comme s'il s'agissait d'une notion nouvelle. Montaigne vient de nous rappeler qu'il n'y a vraiment rien de nouveau sous le soleil sinon le snobisme de l'expression anglaise... Dans aucun domaine l'information ne me paraît plus nécessaire que dans celui de l'éducation. Ce n'est au reste pas un humoriste qui a dit : « L'éducation c'est l'information des jeunes, de même que l'information c'est l'éducation des adultes », mais un pédagogue. Par cette remarque, je ne voudrais naturellement pas insinuer que le pédagogue est incapable d'humour !

Mais, pour en revenir à mon propos et à mon projet de vous faire partager les responsabilités de ma charge dans le domaine qui vous est le plus familier, j'ai pensé user des contrastes qui s'imposent par la simple comparaison d'une série de chiffres concernant tous l'école primaire :

Comparaison 1930 - 1966 :

1930	1966
36 396 élèves	51 901 élèves (143 ‰)
1 306 classes primaires	1 980 classes primaires
96 classes spéciales (OP, ménagères, supérieures, développement)	(152 ‰) 305 classes spéciales (OP, ménagères, supérieures, développement, 318 ‰)
1 509 enseignants	2 200 enseignants (1/4 du personnel cantonal)
11 directions d'écoles	18 directions d'écoles
Pléthore d'enseignants	Pénurie d'enseignants
Ecoles communales (organisation simple)	Regroupements intercommunaux (organisation compliquée)
Organisation scolaire traditionnelle	Etude et mise en place d'une structure nouvelle
Organisation strictement cantonale	Ecole romande (voire suisse)
Services médicaux élémentaires	Services médicaux généralisés
Services dentaires : néant	Service dentaire en voie de généralisation
Orientation professionnelle : élémentaire	Orientation professionnelle : extension, complexité (transfert au Secrétariat général)
Enseignement traditionnel	Enseignement : modification fondamentale des conceptions, des programmes et des méthodes
Elèves étrangers : néant	Elèves étrangers : intégration, assimilation
Constructions et équipements scolaires : un bâtiment tous les cinq ans	Constructions et équipements scolaires : 250 dossiers actuellement ouverts
Enfance déficiente : 13 cl. de développement	Enfance déficiente : 41 cl. de développement (316 ‰)
Institutions privées : néant pour Etat	Institutions privées : 38 établissements dans lesquels l'enseignement est à la charge de l'Etat
Administration traditionnelle.	Administration remise en question par tous les problèmes nouveaux.

Cadres pédagogiques cantonaux responsables des tâches générales :

Un chef de service	Un chef de service
8 inspecteurs d'arrondissement.	6 inspecteurs d'arrondissement.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je ne vous cacherai pas qu'en acceptant mes nouvelles fonctions, je ne pouvais pas en mesurer le poids. Je ne peux le porter seul. J'ai l'insigne honneur et la chance de pouvoir compter sur des collaborateurs de grande valeur et d'un entier dévouement. Je rends hommage publiquement à MM. Mottaz, Dind, Cavin et leurs adjoints. Comme moi ils savent qu'ils ont besoin de vous, de votre appui, de votre compréhension, de vos conseils.

Il est un problème que, dans l'ordre de priorité, je mettrai particulièrement à la première place : c'est celui de la pénurie des enseignants. Vous pouvez et vous devez nous aider à le résoudre. Vous devez susciter des vocations enseignantes parce que vous avez foi en vous, en votre œuvre, parce qu'aussi votre profession est une des plus belles qui soit.

† Elisabeth Pasche

Une personnalité

Atteinte d'un mal insidieux, elle ne s'écoute pas, accomplissant sa tâche jusqu'au bout et tient encore sa classe le 30 novembre dernier avec le même amour, le même dévouement de toujours.

Ses élèves, comme elle les aimait ! Elle les suivait, s'occupant d'elles, non seulement en classe, mais s'intéressant à leurs problèmes, à leur milieu, elle allait fréquemment leur rendre visite.

Cette excellente institutrice était aimable, ponctuelle, patiente, d'un ordre exemplaire ; on pouvait compter sur elle. Les enfants qui lui étaient confiés avaient de la chance.

Son départ nous laisse tristes, désorientés, presque orphelins, tant elle s'intéressait à chacune de ses collègues, les aidant discrètement par sa présence, les soutenant de son affection, ne pensant jamais à elle-même.

A sa mère âgée qui avait en notre amie le meilleur des soutiens, à sa sœur fixée à Budapest, à ses amis les plus proches, nous disons notre profonde sympathie.

H. P.

Cours de hockey sur glace

Ce cours organisé par l'AVMG a eu lieu pour la première fois à la patinoire de Morges.

Le hockey a-t-il sa place à l'école ?

Sport oublié du programme de gymnastique, il mérite bien actuellement d'y figurer. Le nombre de patinoires, encore insuffisant il est vrai, s'est accru brusquement cette dernière décennie, et de ce fait la possibilité de patiner est plus grande qu'autrefois. Le hockey, dans le cadre de l'école, est un sport peu

coûteux qui, à part les patins, ne nécessite pas d'équipement spécial. (On peut même louer des patins). D'autre part, le risque d'accident est minime.

Naturellement le but de l'enseignement du hockey n'est pas de « fabriquer des champions », mais se limitera à certaines bases : exercices de patinage, manie- ment de la crosse et du palet, puis jeu proprement dit.

Nous tenons à remercier vivement M. G.-C. Rochat de nous avoir démontré les nombreuses possibilités d'enseignement de ce sport et formons les vœux que le cours prochain attirera un plus grand nombre de col- lègues.

D. Rochat

Croix-Rouge Suisse de la Jeunesse

Colonie de vacances été 1967

Chers collègues,

La vente du mimosa étant passée, nous vous prions de nous dire si vous désirez inscrire un enfant (de 7 à 13 ans) pour un séjour à la mer ou à la montagne dans l'une de nos Colonies de vacances.

Veillez nous l'annoncer en nous indiquant l'âge et le sexe jusqu'au 25 février, date limite. Certificat médi- cal nécessaire.

Croix-Rouge suisse de la jeunesse
1 ch. du Platane, 1008 Prilly
Tél. 24 60 00

Un verre de trop

C'est le titre d'un film tchèque en couleurs, sans paroles, mais avec accompagnement musical. Simone de Beauvoir en parle dans « La force des choses » :

« ... nous vîmes en séance privée plusieurs films joués par des marionnettes ; le plus plaisant exhortait les conducteurs à la sobriété : il était charmant le petit motocycliste éméché qui doublait les autos, les trains et qui se cassait les reins en essayant de battre de vitesse un avion ».

Présentez à vos élèves ce petit chef-d'œuvre. Une première vision, suivie d'un entretien et d'une seconde vision, voilà une occasion d'associer initiation cinématographique et éducation antialcoolique.

Le film se loue au SAS, case postale 29, 1000 Lau- sanne 13. La location est gratuite pour les écoles vau- doises.

Ed. Cachemaille.

Centrale de documentation scolaire

Nous avisons nos abonnés qu'ils peuvent recevoir en prêt les fascicules 53 à 108 de l'hebdomadaire « Tout l'Univers ». Nous tenons à leur disposition la liste des sujets traités et nous la leur ferons parvenir sur com- mande de leur part. Ils pourront ainsi choisir les nu- méros qui leur conviennent.

Postes au concours

De nouveaux postes sont au concours ; la place nous manque pour ces publications. Veuillez consulter la « Feuille des avis officiels » des 3 et 7 février 1967.

Allonger la scolarité... par l'autre bout

C'est sous ce titre qu'un lecteur a publié, dans un quotidien lausannois, les propos ci-dessous auxquels a répondu l'une de nos collègues. Nous espérons que ce lecteur aura suivi le conseil qu'on lui donne et retrouvé les « joies oubliées » de sa première école...

... N'y aurait-il donc pas lieu d'étendre la période sco- laire d'une année, non pas à la fin, mais au début ?

Quand je vois, dans mon propre entourage, la joie des enfants s'en allant pour la première fois à l'école et leur étonnement, ou déception, au bout de quelques jours d'école enfantine, lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils ne font pas autre chose que ce qu'ils faisaient à la mai- son, soit s'amuser, je songe qu'il y a certainement là un problème à revoir.

Je pense, en effet, qu'il serait de beaucoup préférable de supprimer l'école enfantine — et là je m'excuse de n'en avoir pas consulté les maîtresses auparavant — pour augmenter d'une année l'enseignement primaire, en y introduisant, à la fin de celui-ci, une partie déjà de l'enseignement secondaire. Le corps enseignant de l'école enfantine est certainement apte à prendre en charge une partie de l'enseignement primaire et le corps enseignant de l'école primaire à prendre une partie du secondaire.

Donnons à l'école enfantine une mission d'instruction plutôt que de distraction. L'enfant qui va à l'école pour la première fois, y va avec un désir d'apprendre quel- que chose et non d'être simplement surveillé dans ses jeux et promenades. C'est en tout cas ce que nous avons expérimenté et j'avoue que les enfants que nous avons placés, à l'âge de 4 ans déjà, dans des écoles privées — qui comportaient une partie du programme primaire — ont obtenu d'excellents résultats.

N'est-il pas, en effet, étonnant qu'à l'âge de 7 ans, un enfant de chez nous ne soit pas censé savoir lire, écrire, compter, alors qu'il devrait, en plus, avoir déjà des connaissances élémentaires de géographie et d'histoire.

Il me paraît indispensable d'entraîner, très tôt, l'es- prit d'un enfant à une certaine gymnastique et lui don- ner de bonne heure l'habitude, si ce n'est le goût, du travail intellectuel.

Ecoliers en herbe

Monsieur le rédacteur,

En lisant la lettre du jour : « Allonger la scolarité par l'autre bout » parue dans la « Gazette » du samedi 23 juillet, j'ai cru rêver. Votre correspondant y fait preuve d'une méconnaissance totale du travail — à mon avis fort important — réalisé dans les classes enfantines vaudoises.

Ayant eu le privilège de travailler « aux deux bouts de l'enseignement » (classes enfantines et élèves de pédagogie de 16 à 20 ans), j'ai toujours été émerveillée du travail considérable fourni par les tout petits. En quittant le milieu familial, ces enfants acquièrent en deux ans des disciplines aussi diverses que : travail sensoriel, lecture, pré-calcul, écriture, élocution, im- primerie, musique, dessin, linogravure (j'en passe).

En outre, les institutrices mettent à leur disposition un matériel scolaire nombreux et varié que la maison, quoi qu'en pense Monsieur Galland, ne leur offrira ja- mais. Le programme étant libre, les institutrices sui- vent le rythme de leurs élèves et la « période sensible » de la lecture surgissant généralement entre 5 et 6 ans, il est assez rare qu'un enfant sorte d'une classe enfan- tine sans lire.

Il est possible que Monsieur Galland et son entourage aient été déçus par une classe qui, d'après la description qu'il en donne, ressemble étrangement à une garderie d'enfants. Je lui ferai remarquer qu'il est dangereux de juger une nation sur un seul individu et je lui conseillerai d'aller visiter quelques classes enfantines bien dirigées avant que de les biffer d'un trait de plume.

Isabelle Jaccard.

Télévision scolaire romande

Si l'on en juge d'après le nombre des fiches critiques reçues, celle des six émissions de la série novembre-décembre 1966 qui fut vue par le plus grand nombre de classes vaudoises est « Ramuz et le Valais » (60 classes, 1320 élèves). Celle du « 20^e anniversaire de l'Unesco », dont la date fut malheureusement déplacée au dernier moment, n'a été prise que par 24 classes et 593 élèves. Les autres se situent entre ces deux extrêmes, la moyenne pour chacune des six émissions était de 46 classes et 1060 élèves.

Seules les fiches critiques nous permettent de dresser cette statistique, certes incomplète. Mais leur principale utilité n'est pas là. Elle est dans le contact qui, grâce à elles, s'établit entre le producteur — la commission romande de TV scolaire — et les consommateurs — les maîtres et leurs classes. Par leurs jugements, souvent à juste titre sévères, les maîtres se font les collaborateurs de la commission, qui elle-même apprécie sans indulgence ni complaisance la réalisation du programme qu'elle a élaboré. Les fiches critiques sont pour elle un indispensable instrument de travail. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants aux maîtres qui, après chaque émission, prennent quelques minutes pour nous faire part de leur jugement. Nous remercions tout particulièrement ceux qui se donnent la peine de motiver leur appréciation et de nous faire des suggestions pour les émissions à venir.

M. Monnier.

*Délégué du Département de l'instruction publique
à la commission romande de TV scolaire.*

Lausanne : Exposition scolaire

Un enseignement bien conçu, qui tienne compte des aptitudes diverses des enfants et de leur développement mental, doit normalement satisfaire aux trois formes d'intelligence que l'on rencontre chez nos élèves, soit : — à l'intelligence spéculative ou logique, qui se meut à l'aise dans les idées générales et les raisonnements théoriques, — à l'intelligence imaginative et artistique, et enfin — à l'intelligence pratique ou concrète.

Ainsi parlent les grands maîtres de la pédagogie. Et ils ajoutent que l'école ne peut demeurer en marge de la vie.

Tout paraît donc au point théoriquement parlant.

La réalité suit-elle de près la théorie ?

Pour essayer de répondre à cette question, des équipes de collègues et leurs élèves, en collaboration avec la direction des écoles et l'Association du personnel enseignant lausannois, ont mis sur pied une exposition, ayant pour but de renseigner le public sur l'activité des classes à options, des classes O.P. et des classes ménagères.

Cette exposition, installée dans le nouveau bâtiment scolaire du Vieux-Moulin, à la Pontaise, va ouvrir ses portes du 11 au 26 février.

Elle attend la visite des collègues du canton et de leur classe.

Heures d'ouverture : de 14 h. à 20 h. 30 (samedi et dimanche, dès 9 h.).

Des leçons, d'une demi-heure en moyenne seront données chaque jour à 15 h. 30 et à 18 h. 30 (samedi et dimanche à 11 h. 30).

Un film (durée 25 minutes) tourné dans les classes lausannoises, sera présenté chaque jour à 15 h. 30, 18 h. 30 et 20 h. (samedi et dimanche à 11 h. 30).

Des clichés seront présentés en permanence.

Entrée libre.

Les maîtres qui s'intéressent à cette exposition et qui désirent un accompagnant peuvent s'adresser à la Direction des écoles de Lausanne.

*J.-P. Monod,
Président de l'Association
du personnel enseignant lausannois.*

Aux maîtres du degré supérieur

Le Département de l'instruction publique va vous remettre une fiche d'expériences sur les jus de fruits et le sucre de fruits. Des indications précises et des croquis vous permettront de faire préparer ces expériences par des équipes d'élèves qui seront heureux de devenir vos collaborateurs scientifiques.

Le sujet répond à la préoccupation exprimée par M. le conseiller fédéral Bonvin au Conseil national le 16 mars 1966 :

« Les prescriptions légales ne sauraient résoudre le problème de l'alcool. Il est nécessaire d'intensifier l'information et l'éducation. »

En utilisant cette fiche, vous ferez de l'antialcoolisme constructif qui concilie la santé de la jeunesse et la consommation de produits de nos vignobles et de nos vergers.

Si vous avez un appareil de cinéma, complétez cette étude par la présentation d'un ou deux films sonores 16 mm :

A chacun son paradis (durée 3 minutes) — *Une cure de raisin* (4 minutes) — *Une source de santé* (12 minutes) — *La promesse des fleurs* (16 minutes) — *La merveilleuse horloge du « Roi Pomme »* (20 minutes).

Ces films se louent au S.A.S., case postale 29, 1000 Lausanne 13. La location en est gratuite pour les écoles vaudoises

Ed. C.

La phonothèque de Lausanne

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne vient d'ouvrir au public une section musicale comprenant pour l'instant deux divisions : la bibliothèque musicale proprement dite et la phonothèque.

Depuis fort longtemps, la BCU possédait des partitions musicales déposées au Conservatoire, mais elle n'en avait jamais fait un catalogue sur fiches comme pour les livres. C'est en 1963 qu'il fut décidé de constituer une bibliothèque musicale et d'affecter un crédit spécial à cet effet. A l'heure actuelle, la bibliothèque compte environ cinq à six mille partitions provenant pour une part de legs (Louis Regamey, François Olivier) et pour l'autre d'achats. L'accent y est mis pour le moment sur l'acquisition des œuvres complètes des grands musiciens. En effet, nous assistons à l'heure actuelle et depuis trois ans environ à une véritable explosion dans le domaine des publications musicales : les éditeurs lancent sur le marché les œuvres complètes

Le Wat

Il s'est en effet classé en tête lors d'un test réalisé récemment dans le canton de Genève et qui constitue, à notre connaissance, une expérience unique en Suisse, en matière d'acquisition de matériel scolaire.

Le Service de la recherche pédagogique du Département de l'instruction publique genevois, dirigé par le Professeur S. Risi, a mené une étude visant à déterminer l'instrument d'écriture qui devait être remis aux écoliers.

a une bonne longueur

d'avance

Une vaste expérience, portant sur une année entière et sur des élèves de différentes classes, a prouvé que l'utilisation du stylo entraînait une amélioration très nette de l'écriture des élèves.

Pour réaliser cette expérience, on a constitué quatre groupes d'élèves, dont trois se virent attribuer des stylos de l'une des trois marques à examiner, alors que le quatrième – servant de groupe témoin – continuait d'écrire à la plume d'acier. Quelque 800 élèves, appartenant à des groupes composés chacun de deux classes allant de la 3^e (début de l'enseignement de l'écriture liée) à la 6^e année, furent ainsi testés.



L'expérience faite par le Service de la recherche pédagogique comprenait:

1) deux tests d'écriture, l'un prévu pour le début, l'autre, pour la période d'essai.

2) un questionnaire détaillé, destiné aux maîtres des classes testées;

3) un questionnaire à l'intention des élèves.

de tous les grands noms de la musique classique et ce sont chaque fois des dizaines ou même des centaines de volumes qui paraissent. Dès que ce mouvement se sera un peu calmé, il sera possible d'acquérir des partitions de musique moderne et contemporaine qui sont souvent difficiles à obtenir. Au gré des occasions, la BCU se procurera également du matériel d'orchestre.

Si la Suisse possède déjà une ou deux bonnes bibliothèques musicales, il n'en est pas de même de la phonothèque publique. Ce type d'institution existe depuis plusieurs années à l'étranger et n'est apparu chez nous que dans le secteur commercial, sans grand succès d'ailleurs. Le but en est aussi différent.

La phonothèque est encore au berceau puisqu'elle a été inaugurée à la mi-décembre 1966 et que ses collections sont encore fort modestes (600 disques). Mais elle est appelée à se développer comme toute institution publique qui répond à un besoin. D'emblée elle a connu le succès et les jeunes goûtent fort la possibilité de pouvoir entendre ou emprunter un disque. La bibliothèque dispose de deux cabines d'écoute — provenant de l'Exposition nationale — qui ont été équipées pour

la stéréophonie et permettent une audition parfaite. De quatorze à vingt-deux heures, il est possible de venir écouter de la musique, gratuitement. Il suffit de choisir dans les catalogues l'œuvre désirée. Celui qui préfère l'entendre à la maison peut emprunter une œuvre pour une durée d'une semaine. Pour vingt francs par an (dix pour les étudiants, les apprentis et les élèves du Conservatoire), on a le droit d'emporter chez soi une œuvre à la fois (de un à cinq disques, selon la durée de l'œuvre).

L'un des buts de la phonothèque est de donner à chacun la possibilité d'écouter de la grande musique — plus tard aussi de la musique folklorique et du jazz. Le second but est de permettre une étude sérieuse des œuvres musicales en offrant de bonnes conditions pour comparer plusieurs interprétations de la même œuvre en ayant sous les yeux une bonne édition de la partition, si possible une édition critique. On peut être satisfait que le Conseil d'Etat du canton de Vaud ait permis la création de cette phonothèque, merveilleux instrument de culture musicale à la portée de tous.

J.-P. Clavel.

geneve

Le perfectionnement du corps enseignant

Le comment ?

Actuellement, le grand cheval de bataille introduit dans notre Ecole genevoise, c'est le perfectionnement des enseignants du premier degré. On n'ose pas trop toucher aux autres.

Si le principe en est admis par tous — responsables du DIP et de la SPG — les modalités d'application n'en sont, espérons-le, qu'au stade des tâtonnements douloureux. Aussi, avant que ne s'aggrave le malaise actuel entre autorité et association professionnelle d'une part, entre enseignants d'autre part, faut-il absolument s'en référer à des critères objectifs, solidement établis et qui puissent satisfaire les intérêts des uns et des autres, dans un domaine particulièrement « sensibilisant ».

Ces critères existent-ils ? Oui. Ce sont ceux de l'Unesco. En effet, la conférence intergouvernementale spéciale sur la

CONDITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

qui a eu lieu à Paris du 21.9 au 5.10.66, envisage la question du perfectionnement dans un chapitre du rapport remarquable où elle a consigné ses travaux, document qui est considéré comme la **Charte des éducateurs**.

En adoptant à l'unanimité une telle recommandation internationale, les délégués de 75 Etats membres ont couronné une entreprise de longue haleine (1947-1966). Elle est le fruit d'une collaboration étroite entre l'UNESCO, l'OIT et le BIE d'un côté, les organisations internationales d'éducateurs de l'autre. C'est dire l'importance et l'universalité de son contenu. Notre pays était représenté par M. Theophile Richner, président de la section Education de la commission nationale pour l'UNESCO ; le BIE par M. Robert Dottrens, membre de son conseil et à qui nous pouvons exprimer notre profonde reconnaissance pour tout ce qu'il a fait et fait encore en faveur de l'école populaire et des éducateurs.

A titre de correspondant genevois de notre Bulletin corporatif et plus encore comme enseignant et militant de vieille date, je conjure mes collègues d'ouvrir l'œil et le bon, de ne pas accepter certaines mesures sans en

étudier soigneusement les répercussions sur l'avenir de notre Ecole et de notre profession. Mais je suis certain que le DIP, entre les mains d'anciens collègues ayant lutté pour le bien de la profession enseignante, saura s'inspirer de ce qui suit, **avant d'envisager la poursuite d'expériences plus ou moins heureuses entreprises jusqu'ici.**

Voici in extenso le chapitre VI de la recommandation précitée, dont nous soulignons les passages essentiels :

Perfectionnement des enseignants

1. Les autorités et les enseignants devraient reconnaître l'importance d'un perfectionnement en cours d'emploi destiné à assurer une amélioration méthodique de la qualité et du contenu de l'enseignement ainsi que des techniques pédagogiques.
2. **Les autorités, en consultation avec les organisations d'enseignants**, devraient favoriser l'établissement d'un vaste système d'institutions et de services de perfectionnement, mis gratuitement à la disposition de tous les enseignants. **A ce système, qui devrait offrir une grande variété de choix, il conviendrait d'associer** les établissements de formation, les institutions scientifiques et culturelles et **les organisations d'enseignants**. Des cours de recyclage devraient être organisés, en particulier pour les enseignants qui reprennent leurs fonctions après une interruption de service.
3. a) **Des cours devraient être organisés et d'autres dispositions prises** pour permettre aux enseignants d'améliorer leurs qualifications, de modifier ou d'élargir le champ de leur activité, de prétendre à une promotion et de se tenir au courant des progrès réalisés dans leur discipline et dans leur domaine d'enseignement, pour le contenu aussi bien que pour les méthodes.
3. b) Des mesures devraient être prises pour mettre à la disposition des enseignants des livres et autres instruments de travail afin qu'ils puissent améliorer leur culture générale et leurs qualifications professionnelles.

4. **En leur donnant toutes facilités à cet effet, il faudrait encourager les enseignants à participer à ces cours et à profiter de ces dispositions, de manière à en tirer tout le bénéfice possible.**
5. Les autorités scolaires devraient prendre toutes mesures pour mettre les écoles à même d'appliquer les résultats des recherches qui les intéressent, tant aux disciplines enseignées qu'aux méthodes pédagogiques.
6. **Les autorités devraient encourager et, dans la mesure du possible, aider les enseignants à faire des voyages collectifs ou individuels dans leur pays et à l'étranger, en vue de leur propre perfectionnement.**
7. Il conviendrait que les mesures relatives à la formation et au perfectionnement des enseignants puissent être développées et complétées grâce à la coopération financière et technique fournie dans le cadre international ou régional.

Que se fait-il à Genève, dans ce domaine ?

Point 1 Il est acquis.

Point 2 Un vaste système d'institutions et de services de perfectionnement officiel n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie.

C'est une lacune regrettable, car pour faire œuvre utile et durable, il aurait fallu d'abord réfléchir à ce qu'on veut entreprendre et obtenir, en réunissant autorités et enseignants autour d'une table ronde.

Seules des associations telles que la SSMRS et la SSMG organisent en Suisse, chaque année, de véritables cours de perfectionnement, facultatifs, pendant les vacances, offrant une grande variété de choix.

Les moniteurs de ces cours sont tous choisis pour leurs compétences parmi des enseignants dont on ne met pas en doute les qualifications, parce qu'elles sont indiscutables.

Point 3 Des cours ont été organisés depuis 1962. Ils étaient d'abord facultatifs, car M. R. Jotterand, alors directeur de l'EP, avait compris que leur valeur dépendrait plus de l'esprit dans lequel ils seraient institués et se dérouleraient que d'un acte d'autorité préalable et définitif. De 1962 à 1965, leur succès fut tel qu'on dut refuser des inscriptions. Actuellement, le cours de mathématiques modernes donné par notre ex-collègue Burdet, suivi par quelque 180 maîtresses enfantines et primaires, quoique facultatif, a dû être dédoublé. C'est dire que le bien-fondé de nos revendications de 1962 est une fois de plus prouvé par les faits. **Malheureusement, dès 1966, en revenant sur une décision agréée de part et d'autre quatre ans plus tôt, ce qu'approuva une majorité de collègues (!) lors de l'assemblée générale du 16.2.66, le DIP a provoqué une grave malaise.**

Une atteinte à la liberté crée toujours une tension, car toute obligation n'entraîne pas nécessairement consentement !

Point 4 Le point 4 dit en effet : « Il faudrait encourager les enseignants à participer à ces cours et à profiter de ces dispositions, de manière à en tirer tout le bénéfice possible. Nulle part la résolution ne parle d'obliger les enseignants à se perfectionner, et pour cause : on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif ! A moins que par ce biais de l'obligation on pense pouvoir imposer à tous la même méthode, « afin de réaliser une plus grande unité sur le plan didactique », comme ce fut naguère le cas pour l'écriture script, récemment pour la couture et le calcul (méthode Cuisenaire). Or, ce n'est pas une méthode particulière imposée qui

accroît la valeur d'un enseignant ou de son enseignement, mais c'est l'enseignant qui, par l'emploi de la méthode lui convenant le mieux, valorise cette dernière en améliorant son efficacité. Ce qu'il faut, c'est proposer au choix du maître plusieurs techniques éprouvées, au cours de stages ou de séminaires d'une certaine durée.

Point 5 L'activité du Service de la recherche est d'une utilité évidente.

Points 6 et 7 Musique d'avenir.

Conclusion

Le point de vue des enseignants est aussi valable que celui des autorités, qui prévaut en général, alors que des erreurs eussent pu être évitées si on avait tenu compte plus tôt de l'avis des praticiens. Dans le domaine du perfectionnement, ils ont la caution de l'UNESCO. Notre ancien « grand patron », M. Robert Dottrens, ne me contredira pas.

E. F.

Conférence Überschlag

Peut-on industrialiser l'enseignement ?

Nous nous méfions des conférences abordant un sujet d'actualité qui touche à l'enseignement. Pour ne pas se contenter des lieux communs dont est jonché le parvis de notre corporation, l'orateur doit être sorti de nos rangs et avoir gardé le contact avec les enseignants et l'enfant.

M. Überschlag remplit cette double condition, puisqu'il est chargé de la formation des maîtres à Paris et de l'organisation des stages à l'Education nationale. En l'absence de notre président, J.-J. Maspéro, dirigeant sa « classe de neige », c'est Denis Perrenoud, v.p. SPG qui a présenté M. Überschlag.

D'origine alsacienne, doué d'un clair bon sens, l'orateur a passionné son modeste mais attentif auditoire de jeunes collègues, parmi lesquels brillaient MM. **R. Dottrens** et **S. Roller** qui ont gardé l'esprit et l'enthousiasme de la jeunesse.

Exposé

En France, comme en Suisse, il y a identité de difficultés et de réactions. En analysant la situation française, M. Überschlag éclaire la nôtre.

Industrialiser l'enseignement, c'est renoncer à des traitements empiriques et fantaisistes pour aboutir à un produit fini, selon un processus scientifique. L'école doit être un chantier plutôt qu'une usine, car l'enfant, notre matière première, est si complexe qu'il exige une transformation respectant sa personnalité. L'administration est obsédée par les étapes scolaires qui feront de l'enfant un étudiant.

L'enseignement est un secteur où certaines valeurs sont à respecter, car la morale traditionnelle lui interdit certaines expériences scientifiques. L'agriculture, qui était plus traditionaliste que l'Education nationale a pourtant renversé la vapeur, ce qui n'est pas le cas de l'école. L'esprit d'invention ne l'a pas encore pénétrée. Pour améliorer le rendement de l'effort enfantin, il faudrait connaître le produit de départ. Or, malgré les apports de Piaget, on ne sait pas encore « calibrer » un élève comme une pêche, dont l'arboriculteur connaît toutes les conditions pour obtenir une variété définie à l'avance. En éducation, on ne sait même pas ce qu'on veut obtenir à l'arrivée.

On en est encore à la culture par sédimentation, c'est-à-dire que l'on augmente les programmes pour qu'il en reste un peu. Et qu'est-ce que ce reste ? **La véritable culture**, c'est le sens de la prévision, le flair de l'avenir. Nous avons un art, une littérature futuristes qui nous déroutent, parce que l'école traditionaliste pose un écran entre le passé et l'avenir, provoquant ainsi une rupture de plus en plus violente entre les générations.

Pour briser cet écran opaque, il faudrait donner à l'enfant :

1. **Une certaine qualité de connaissances**, apportées en vrac, actuellement, par l'école dite parallèle.
2. **La possibilité de faire face** à des situations sociales de plus en plus difficiles, à un malaise croissant, à une angoisse perpétuelle et à une insécurité dramatique.
3. **La vision de l'avenir.**

L'école peut-elle assurer tout cela à l'enfant, à brève échéance ? Qu'elle ait fait des progrès depuis l'ère du préceptorat, c'est indéniable : Instruction collective obligatoire - tableau noir - locaux - manuels, etc., c'est bien. Mais croire qu'il n'y a plus qu'à améliorer l'acquis, qu'à perfectionner un instrument inutile, c'est faux !

Or **l'outil de l'avenir, c'est la faculté d'imagination** qu'on développera chez l'enfant. Ce défi au bon sens, cette sagesse ou pratique de demain doit mobiliser un certain bagage de connaissances, selon un processus non plus logique, mais affectif, qui existe au stade infantin.

Cependant, à vouloir dépasser un certain plafond d'affectivité, on court le risque de déséquilibrer l'enfant. Où sera le garde-fou ? La famille ayant démissionné, c'est à l'école de faire digérer le déferlement des sensations reçues au dehors, de transformer en culture ordonnée l'information en vrac qu'y apportent les élèves. **Dialogue avec l'enfant** — inexistant en famille — la parole étant l'outil de défoulement et de clarification de la pensée, voilà une des fonctions de l'école nouvelle, où un milieu social et bienveillant existe en vue d'un travail communautaire.

Sommes-nous qualifiés pour une éducation de ce type ? Non, car 1/20^e des enfants seulement continueront leurs études. Les autres quittent l'école pour entrer dans la vie professionnelle, dont nous ignorons tout. Même à l'intérieur de notre propre métier, nous avons peu de contacts : trop de divergences nous séparent. Et l'instituteur est mal préparé pour donner le sens du travail en commun aux élèves de classes hétérogènes surchargées.

Discussion

Aux questions pertinentes posées par quelques auditeurs, le conférencier répond ceci :

1. **Avoir une vue claire de son propre cas**, être conscients de ses difficultés c'est déjà entrevoir le salut. Car les conditions d'une vie scolaire idéale ont été définies et expérimentées ici et là par des pédagogues de génie. Il suffit de vouloir les faire siennes.
2. **Echapper à la tentation de faire cavalier seul**, mais serrer les coudes, mobiliser parents et médecins pour réaliser au moins une école hygiénique, si possible une école de coopération humaine où le savoir est le fruit de l'exploitation multiforme de la réalité ambiante et la culture une façon de vivre ensemble dans le silence et la concentration (Freinet).
4. Quant au **contrôle** — le système des notes n'est plus de mise —, il doit se faire **par autoévaluation**. Le travail de l'éducateur est de scruter l'enfant, de poser un diagnostic en collaboration avec le psychologue,

puis d'appliquer la thérapie convenable. Parmi les techniques adéquates, la poésie et l'art permettent de libérer l'enfant, de donner aux moyens d'expression de sa personnalité une autre dimension, de trouver des liaisons inattendues entre les symboles que sont les mots, les formes et les couleurs.

5. **Enfin, ne pas chercher à convaincre les autorités**, mais persuader les autres puissances de l'opinion, qui agiront sur les responsables de l'école. C'est à nous de nous sauver par la mise en œuvre de tous les moyens à notre disposition.

Conclusion

Si j'ai bien compris M. Überschlag, la clef de l'école-radieuse est entre nos mains. De telles classes existent. Pourquoi ne sont-elles pas plus nombreuses ? C'est ce que nous étudierons dans un prochain article.

E. F.

Assurances collectives du corps enseignant Assurance complément de salaire en cas de maladie

Cher(e) collègue,

Votre association a constitué en collaboration avec l'Association des maîtres suppléants des écoles enfantines et primaires, une commission des assurances chargée d'étudier les moyens de protection financière de ses membres.

La crainte N° 1 étant celle de maladies de longue durée (maladies cardiaques ou à virus, dépressions nerveuses, cancer, poliomyélite, tuberculose, etc.) qui entraînent une diminution de traitement de 50% au bout de trois mois d'inactivité déjà et la suppression totale des prestations de l'Etat après un an d'absence, la commission a cherché la façon d'écartier cette menace. Elle a élaboré un projet de contrat collectif très intéressant. En résumé, voilà ce qui peut être offert :

Allocation journalière en cas d'incapacité de travail

Couverture à 30% du salaire du 91^e au 360^e jour de maladie. (Donc, durant cette période : 50% (Etat) + 30% (Assurance) = 80%).

Couverture à 80% du salaire durant toute la seconde année de maladie.

En cas de tuberculose et de poliomyélite, la couverture peut s'étendre à 5 années par période de 7 ans.

Taux de prime : Hommes : 0,32% du salaire

Femmes : 0,42% du salaire.

Ainsi, pour un traitement annuel de 20 000 francs, la prime se monterait à :

Hommes : 64 francs par an, soit 5,53 francs par mois

Femmes : 84 francs par an, soit 7 francs par mois.

D'autres combinaisons sont possibles ; la couverture notamment peut être plus élevée si on le désire.

Nous prions tous les collègues intéressés par la conclusion d'une telle assurance de s'adresser le plus rapidement possible au

Centre d'information de la SPG

Commission des assurances

Ferme Dufour

1214 Vernier

Si nous parvenons à assurer au moins cent personnes au sein des deux associations réunies, l'assureur nous offre un contrat sans déclaration de santé et sans réserve. Nous espérons vivement atteindre cet objectif.

La commission des assurances :

Mme Gremaud

M. Haubrechts

Mme Schweingruber

M. Mathiss

neuchâtel

Voyage du printemps 1967

ALLEMAGNE DU SUD — MUNICH — LES CHATEAUX DE BAVIÈRE du lundi 10 au dimanche 16 avril 1967

Départs

Le Locle, place du Marché, à	6 h.
Le Locle, monument Girardet, à	6 h. 05
La Chaux-de-Fonds, place de la Gare, à	6 h. 20
Neuchâtel, place de la Gare, à	7 h.

Les départs intermédiaires seront communiqués directement aux intéressés.

ITINÉRAIRE

Premier jour, lundi 10 :

Le Locle — La Chaux-de-Fonds — Neuchâtel — Bienne — Soleure — Zurich — Winterthour — Frauenfeld — Kreuzlingen (dîner) — Constance, traversée du lac en bac pour Meersburg — Markdorf — Ravensburg — Weingarten, visite de l'église « Schwäbische Petersdom » la plus grande église baroque d'Allemagne — Ravensburg (souper et logement).

Deuxième jour, mardi 11 :

Ravensburg — Aulendorf — Steinhausen, visite de l'église-pèlerinage, vrai bijou d'art dont le porche est un chef-d'œuvre — Buchau — Riedlingen — Tigerfeld — Reutlingen — Tübingen (dîner), visite de la ville aux ruelles étroites, au joyau qu'est sa place du Marché avec ses hautes maisons à colombages, son Hôtel-de-Ville gothique à la façade peinte, sa fontaine Neptune — Stuttgart (souper et logement).

Troisième jour, mercredi 12 :

Stuttgart, visite et tour de ville avec guide, (dîner) — par l'autoroute à Ulm, visite de la cathédrale gothique, de l'Hôtel-de-Ville du XVI^e siècle — excursion à Blaubeuren, visite à la source du Blautopf, enchantement pour les touristes et mystère pour les géologues. Eglise avec l'un des plus beaux autels gothiques de Souabe, valant à lui seul le déplacement — retour à Ulm (souper et logement).

Quatrième jour, jeudi 13 :

Ulm — par l'autoroute à Augsburg, visite de la ville, sa Via Claudia, son Hôtel-de-Ville Renaissance, le plus grand d'Europe (hauteur 57 mètres), sa cathédrale — Munich (dîner), visite et tour de ville avec guide, puis excursion à Dachau, l'ancien camp de concentration — retour à Munich (souper et logement).

Cinquième jour, vendredi 14 :

Munich, visite individuelle de la ville avec sa pinacothèque, (dîner à 11 h. 30) — départ par l'autoroute pour Prien — par bateau à Herrenchiemsee, visite du château, retour à Prien — Bernau — Kufstein — Wörgl — Innsbruck, brève visite de la ville avec son Toit d'Or, (souper et logement).

Sixième jour, samedi 15 :

Innsbruck — Zirlberg — Mittenwald — Garmisch-Partenkirchen — Linderhof, visite du château — Oberammergau (dîner) — Steingaden — Schwangau — Neuschwanstein, visite du château — Hohenschwangau, visite éventuelle du château — Füssen — Kempten (souper et logement).

Septième jour, dimanche 16 :

Kempten — Ottobeuren, visite de la célèbre basilique baroque — Memmingen — Leutkirch — Wangen — Bregenz — St-Margrethen — Rorschach (dîner) — St-Gall — Wil — Winterthour — Zurich — Soleure — Bienne — Neuchâtel — La Chaux-de-Fonds — Le Locle.

Prix forfaitaire : Fr. 425.—, comprenant tout le voyage en autocar de grand confort, le logement en chambres à 2 personnes, les repas de midi et du soir, les petits déjeuners, les taxes et le service aux hôtels et aux restaurants, les services d'un guide professionnel à Stuttgart et Munich, le bac de Constance à Meersburg, le bateau pour Herrenchiemsee, les tours de ville en car et les visites et excursions en car prévues au programme.

Ne sont pas compris : le petit déjeuner du 1er jour, le souper du 7e jour, toutes les boissons en cours de route et aux restaurants, les entrées à payer pour les visites de châteaux, musées, monuments, etc., le supplément pour les chambres à 1 personne, en nombre très limité, se montant à Fr. 30.— pour le voyage, les pourboires aux guides et au chauffeur.

Paiement à effectuer avant le départ au compte de chèques postaux : **Willy Guyot, Le Locle, No 23 - 4594 Chaux-de-Fonds.**

Passeport : pour l'Allemagne comme pour l'Autriche, il est indispensable d'être porteur d'une des trois pièces d'identité suivante :

- passeport rouge valable, ou
- passeport rouge périmé depuis moins de 5 ans, ou
- carte d'identité fédérale bleue.

Inscriptions : au moyen d'un bulletin à demander puis à renvoyer à **Willy Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, 2400 Le Locle, jusqu'au 25 mars 1967**, dernier délai.

District de Boudry

Comité de section pour 1967

Président : Jean-Jacques Bolle, Boudry ; vice-président : Gilbert Philippin, Peseux ; secrétaire : Rosemarie Berthoud, Peseux ; caissier : Marc-Antoine Grandjean, Boudry ; délégué au comité central : Gilbert Philippin ; suppléante : Charlotte Vouga, Colombier ; assesseurs : Anne-Marie Lüscher, Corcelles et Georges Montandon, Peseux.

Le rapport du président Georges Montandon est en même temps qu'un rappel des principales activités de la section, une prise de congé. Voici en effet huit ans que notre distingué collègue conduit les destinées de la section du district de Boudry. Il se fait un plaisir d'évoquer les contacts enrichissants, les rencontres sympathiques qu'il a eues avec les collègues du district, du canton et de la Suisse romande, et de remercier tous ceux qui par leur confiance, leur compréhension et leur amitié lui ont aidé à accomplir sa tâche.

Pour la section de Boudry, la principale activité, comme dans tout le canton a été la préparation et la propagande pour la campagne en vue de la votation d'octobre. Le président relève en particulier le très gros travail fourni par la VPOD, ainsi que la collaboration des maîtres qui ont accepté de fournir les adresses des parents de leurs élèves. Là où des collègues ne s'étaient pas crus autorisés à le faire, les secrétaires communaux ont très aimablement fourni les adresses, ou mis à disposition le fichier communal.

La statistique du mouvement des membres fait constater que l'effectif de la section a augmenté de 15 unités. Il reste toutefois un tiers du personnel enseignant primaire du district qui reste en marge de toute association. Le nombre des « abstentionnistes » est en régression par rapport à 1965.

Le président sortant termine son rapport en présentant ses vœux à son successeur en lui souhaitant beaucoup de joie et de succès. A notre tour d'exprimer nos remerciements chaleureux à Georges Montandon pour tout le travail qu'il a fait dans sa section, et les excellents rapports qu'il a maintenu avec le Comité central.

G. B.

Bienvenue

Bienvenue à Mlles Elisabeth Fritschi, maîtresse d'ouvrages à Cortaillod, Elisabeth Zingg, institutrice à Savagnier, Francine Golay, institutrice à Neuchâtel, Véra Zaslavsky, institutrice à Thielle-Wawre, ainsi qu'à M. Claude-André Scheurer, instituteur aux Hauts-Genèves, qui viennent d'entrer dans la société.

G. B.

Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active Groupement neuchâtelois

Chers amis,

« Les lieux exercent une grande influence sur le style de vie des enfants et des adolescents. De leur qualité, de leur adaptation à notre but éducatif dépend pour une grande part la réussite de notre section. Quand nous parlons de qualité esthétique, qualité des matières, des couleurs, proportions des surfaces et des volumes, beauté des formes... »

Dr Diatkine.

Aussi, nous vous convions à notre **week-end aménagement** où nous expérimenterons différents moyens pour améliorer les lieux de vie des enfants. Nous examinerons aussi différents principes simples pour mettre en valeur les travaux des enfants ou les éléments d'une petite exposition.

Recevez, chers amis, toute notre amitié.

Groupement neuchâtelois des Cenea.

Renseignements

Date du week-end	25 et 26 février 1967.
Lieu	Château de Vaumarcus (NE).
Nourriture	chacun apporte de quoi confectonner des repas canadiens.
Logement	dans les salons du château où vous trouverez lits et couvertures à disposition.
Matériel personnel	de quoi prendre des notes, ciseaux, couteau, règle, colle...
Prix	Fr. 8.— pour les membres, Fr. 10.— pour les non-membres.

Inscription à envoyer jusqu'au mardi 14 février à Jean-Laurent Billaud, Carrels 17, 2034 Peseux.

Jura bernois

Assemblée de la Société jurassienne de travail manuel

Samedi 28 janvier, une quarantaine de membres ont participé à l'assemblée générale annuelle de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire présidée par M. Marcel Turberg, maître professionnel à Delémont. Cette séance s'est tenue à l'Hôtel Terminus, à Delémont, en présence de MM. Edmond Guéniat et Jacques-André Tschoumy, directeurs des Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont, de M. Albert Berberat, inspecteur scolaire, et de MM. Friedli et Hofmann, représentants du comité cantonal.

Dans son rapport, le président rappela d'abord l'activité de la Société suisse qui groupe quelque 8000 membres. Parmi les 72 cours qui furent organisés à Winterthour en juillet-août, 17 furent donnés en français ; le nombre des participants s'est élevé à plus de 2000. C'est avec plaisir que l'on distingue le nom d'un Juraissien parmi les directeurs de cours, celui de M. Gaston Guélat, maître d'application à Porrentruy qui dirigea un cours sur l'emploi du matériel Cuisenaire. Actuellement, un projet de construction d'un centre fédéral de perfectionnement est à l'étude. La Société cantonale, pour sa part, organise 20 cours qui ont réuni 362 participants. A cette occasion, l'Ecole normale

de Porrentruy a accueilli durant une quinzaine de jours des enseignants de l'Ancien canton venus dans le Jura pour suivre un cours de français, donné par MM. Pulfer et Joye.

Activité jurassienne

C'est M. André Aubry, maître de travaux manuels au collège de Delémont, responsable des cours donnés dans le Jura, qui rapporta ensuite sur ce sujet. Onze cours avaient été prévus au programme, huit réunirent suffisamment d'inscriptions, mais six seulement purent être menés à chef. Se déroulèrent les cours suivants :

1. Menuiserie, un mois, Bienne, en collaboration avec la société cantonale
2. Cartonnage, 4 semaines, Bassecourt, 10 présents, directeur : M. Roger Droz, Porrentruy
3. Lecture - récitation, orthographe - grammaire, deux jours, Delémont, 18 inscrits. 38 participants, directeur : M. Pierre Henry, Porrentruy
4. Dessin technique, une semaine, Moutier, 12 participants, directeur : M. René Oswald, Delémont
5. Vannerie, rotin, 3 jours, Delémont, 8 participants, directeur : M. Abel Babey, Delémont
6. Bricolage pour les fêtes, cours donné à Moutier et Saint-Imier par Mme Daniella Parisi, Bévillard.

Ces six cours furent suivis par 111 participants.

Le cours sur l'initiation à la règle à calcul n'a pas réuni suffisamment d'inscriptions et n'a pu avoir lieu. Les cours sur l'inclusal et l'étude du milieu, faute de directeurs, durent être reportés à 1967. Quant à l'initiation aux nombres en couleur et au pré-calcul, elle a été faite sous les auspices des associations Cuisenaire.

M. Philippe Domon, instituteur à Séprais, présenta les comptes 1966 ; ils bouclent avec 1 074,60 fr. aux recettes et 712,40 fr. aux dépenses ; la fortune s'élève à 3678,90 fr. La cotisation demeure inchangée, soit 2 francs par membre ; les membres jurassiens qui font aussi partie de la Société suisse voient leur cotisation passer de 10 à 12 francs. Durant l'année 1966, le nombre des membres de la Société suisse a augmenté de 17, atteignant 204 pour le Jura, tandis que celui des membres de la Société jurassienne est de 102. MM. Willy Béguelin, maître d'application à Delémont, et Paul Monnin, instituteur à Courgenay, ont été désignés comme vérificateurs des comptes.

Le bureau du comité était démissionnaire, après six ans d'activité bénéfique. Après que les sections de Bienne, Moutier et Delémont aient assumé la charge de la direction, la société a été confiée à la section d'Ajoie et du Clos-du-Doubs. Pour remplacer MM. Turberg Aubry et Domont, c'est par acclamation que l'assemblée a désigné MM. Charles Moritz, instituteur à St-Ursanne, président, Michel Cerf, instituteur à Courgenay, secrétaire, François Rossé, instituteur à Boncourt, caissier. M. Pierre Crélerot, instituteur à Cormoret, démissionnaire, a été remplacé par M. André Jecker, proviseur, Moutier, quant à M. André Aubry, il y représentera la section de Delémont. Quant à MM. Albert Berberat, inspecteur, Bienne, et Georges Varrin, instituteur, Le Bémont, ils furent confirmés dans leurs fonctions.

Une dizaine de cours

Une dizaine de cours ont été demandés pour 1967-1968 ; ils concernent le travail du bois (4 semaines, cours de base), l'initiation au matériel Cuisenaire (3 jours), le perfectionnement en photographie, l'information professionnelle au degré supérieur, la reliure, la botanique, l'étude du milieu, l'inclusal, le travail du cuir, la sculpture.

Il appartient à M. Fritz Friedli, caissier, d'apporter le salut de la Société cantonale, lequel rappela que c'était la première fois, en 1966, que le Jura utilisait le crédit qui était mis à sa disposition.

Aux divers et imprévus, M. Guéniat demanda que chacun retienne la date du 9 avril, jour de la votation du crédit pour la nouvelle Ecole normale des instituteurs, et que chacun fasse tout ce qui est en son possible pour que le projet soit accepté par l'électorat. M. Berberat, inspecteur, président de la commission des cours de perfectionnement, informa l'assemblée que des cours obligatoires d'allemand pour ceux qui sont chargés de cet enseignement seront organisés durant les vacances de l'été ou de l'automne prochains ; ces cours dureront 15 jours et il a même été prévu des stages au laboratoire de langues de l'Université de Berne. Les porteurs de brevets de maître primaire supérieur, ainsi que ceux qui pourront attester d'une formation adéquate acquise lors de stages universitaires de vacances, seront dispensés de ces cours obligatoires. M. Pierre Jelmi, instituteur à Bascourt, demanda que le comité étudie la possibilité d'arriver à une certaine unité dans le traitement horaire ; actuellement, la répartition des branches spéciales s'étale entre 6 et 15

francs, suivant les communes. Il releva également l'anomalie qui existe et subsiste toujours entre la rétribution des maîtres primaires et secondaires, bien que la formation des uns et des autres soit identique. M. Jacques-André Tschoumy, directeur de l'EN de Delémont, approuvant l'utilisation des nombres en couleurs, dit pourtant voir une lacune dans cette pratique qui ne s'exerce encore qu'au seul degré inférieur.

La partie officielle fut suivie d'une causerie-audition pleine d'enseignements, faite par M. Jo Brahier, professeur de musique à Delémont, sous les auspices de l'Ecole jurassienne de musique. L'orateur traita de « L'évolution de la flûte à travers les âges. »

A. F.

AJMG - Cours de ski

Les 28 et 29 janvier, une vingtaine d'enseignants jurassiens ont participé à un cours de ski aux Savagnières sur St-Imier. Les instructeurs Eric Möscher, Henri Berberat et Willy Steiner ont non seulement fait preuve de leurs qualités d'excellents skieurs, mais également, pour le grand bien des participants, de leurs qualités pédagogiques dans l'enseignement du ski. Chacun a pu profiter de leurs conseils pour parfaire certains points de la technique, corriger des défauts, et surtout apprendre à enseigner le ski.

Si une très large part a été faite au ski, les participants n'oublieront pas la soirée du samedi au chalet de la cp II/223. Après une causerie d'Eric Möscher et une excellente fondue de Willy Steiner et de ses cuisinières, ils sont revenus en chansons au temps de leurs études, dans une ambiance aussi splendide que le temps de ces magnifiques journées.

Il est à souhaiter que davantage de collègues participent à ce cours de ski de la AJMG. Merci aux organisateurs et aux instructeurs, et à l'année prochaine.

G. Ch.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 20.- ; ÉTRANGER Fr. 24.-

divers

Le biologiste Jean Rostand salue le 100^e numéro du « Crapaud à lunettes »

L'hebdomadaire des écoliers romands édité par Pro Juventute vient de sortir son centième numéro. Dans un cordial message adressé à la rédaction, l'académicien Jean Rostand révèle qu'il lit régulièrement notre jeune confrère — « amusant, ingénieux, instructif, spirituel » — et forme ses vœux pour l'heureuse croissance de ce batracien unique de son espèce.

Au sommaire de cette édition anniversaire : Jean Rostand raconte le crapaud. Les dessins de Denise Périer, d'André Paul et de Pélotsch. Un conte de Laure de Kervily. Une lettre des Jeunes Amis des Animaux. Le crapaud articulé, un bricolage de Juliette DuPasquier. Une fable inédite de Claude Bois. La rubrique philatélique de René Bernard. Le crapaud décrit par Jules Renard et chanté par Raymond Queneau. Les mots croisés batraciens. Sans oublier un concours d'abonnements et la bande dessinée de Derib et Job : « Pythagore et Cie contre Brazero ». (« Le Crapaud à lunettes » est diffusé uniquement par abonnement : Fr. 10.— par an, CP 10-666, rue de Bourg 8, 1000 Lausanne.)

Nouvelles brèves

L'« Ecole bernoise », journal officiel de la Société des instituteurs bernois, fusionne, à titre expérimental, avec le « Schweizerische Lehrerzeitung ». Désormais, chaque numéro de cet hebdomadaire contiendra quelques articles rédigés en français.

* * *

« Les nombres en couleurs », petit journal qui sert de trait d'union entre tous les enseignants partisans de la méthode Cuisenaire, change de nom et devient « La mathématique à l'école ». Ce changement lui permettra de tenir ses lecteurs au courant des derniers développements de la pédagogie des mathématiques.

* * *

Intervac Teachers' Holiday Service, un organisme permettant aux professeurs de passer des vacances économiques en se servant du domicile d'un collègue, cherche des enseignants suisses désireux d'échanger leur appartement ou d'accueillir des professeurs anglais comme hôte payant. Des renseignements détaillés peuvent être obtenus à l'adresse suivante : Mrs. Hazel Nayar, B.A. (Hons.), 18, Broughton Drive, Nottingham.

Comme on vous le dit... !

Suisse. — La population est de plus en plus mécontente du manque d'uniformité du réseau scolaire de la Confédération. En l'absence d'un Département fédéral de l'éducation, les 5 500 000 citoyens suisses disposent

d'au moins 25 systèmes scolaires, certaines municipalités ayant même des méthodes d'enseignement qui diffèrent de celles du canton dont elles font partie.

(Extrait de « L'Education nationale », Paris.)

* * *

Le secrétaire général du Syndicat national des instituteurs français, notre distingué collègue Pierre Desvalois, que bon nombre de nos collègues ont pu rencontrer lors du Congrès de Montreux, quitte la direction de cette grande association voisine et amie. Le nouveau secrétaire général a été désigné en la personne de Jean Daubard.

* * *

Jusqu'ici la scolarité obligatoire, en URSS, s'échelonnait sur 8 ans. L'Académie des sciences pédagogiques s'occupe maintenant de l'introduction de deux années supplémentaires qui devront entrer en vigueur dans le cadre du nouveau plan quinquennal.

L'Ecole primaire intercommunale de Courgevans et Meyriez (partie protestante du canton de Fribourg) cherche un

instituteur

pour le degré primaire supérieur (6^e et 9^e années). La classe à repourvoir est située dans l'un de nos villages (à proximité de Morat), et le poste est indépendant.

- Situation intéressante
- Traitement selon entente
- Indemnité de logement
- Entrée : avril ou septembre 1967

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature, avec copies de certificats, au président de la commission scolaire : M. Robert Freiburghaus, 3280 Meyriez-Moraz, jusqu'au 10 février 1967.

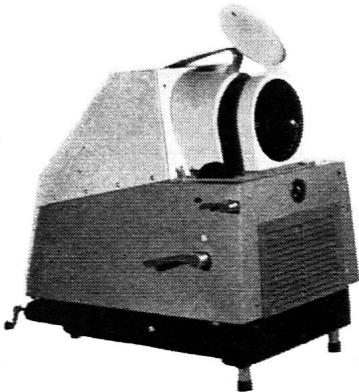
Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

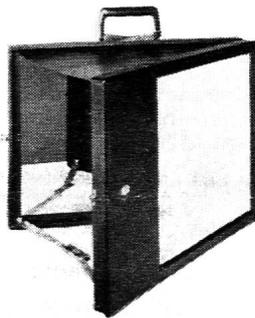
Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Beseler vous présente ses épiscopos à grand format 25 x 25 cm



Vu-Lyte
1000 watts, 15 kg.
prix pour écoles
Fr. 1790.— à Fr. 2200.—

Projetez vos diapositives en salle claire grâce au



Transpar

format 45 × 45 cm. Fr. 250.—
et prochainement
format 65 × 65 cm. Fr. 500.—

Nos conseillers techniques vous présenteront sans engagement les appareils Porta-Scribe et Vu-Graph, les épiscopos Vu-Lyte, projecteurs à cassettes Technicolor, écrans de projection Da-Lite et Transpar.

Perrot S.A. Bienne

Département Audio-Visuel, rue Neuve 5
Tél. (032) 2 76 22

BON à envoyer à Perrot S. A., case postale, 2501 Bienne

Je désire

- une documentation sur les appareils Audio-Visuel
- une démonstration des appareils Audio-Visuel, sans engagement et sur rendez-vous.

Adresse :

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecoles polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténodactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Papeterie St-Laurent

Charles Krief

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :
Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

